

—
ÉPARIALIS
L'ÉPARGNE
SALARIALE
FACILE
—

PEE &
PERECO

—
DEUX BONS
PLANS DES
TPE / PME

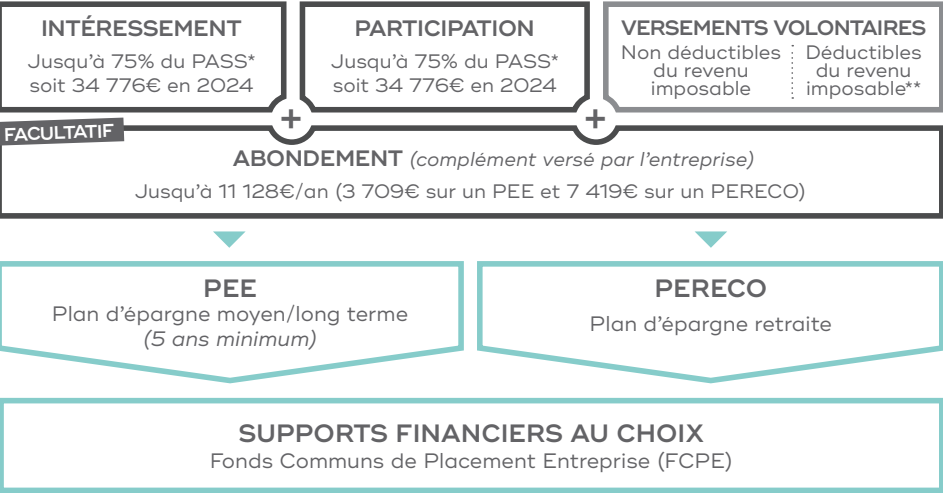


FEDERAL
FINANCE

POURQUOI L'ÉPARGNE SALARIALE ?

Pour simplifier votre épargne

Un système d'épargne collective avantageux mis en place par l'entreprise pour ses salariés et ses dirigeants.

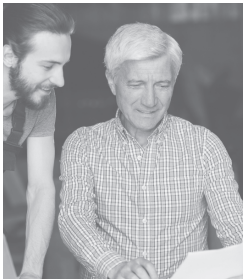


*PASS plafond annuel de la Sécurité sociale 46 368€ en 2024
** Uniquement sur le PERECO dans la limite des plafonds en vigueur. Le plafond de déduction correspond au montant le plus élevé entre 10% des revenus professionnels de l'année N-1 et 10% du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS).

Pour motiver et fidéliser vos salariés

Lorsque vous mettez en place un accord d'intéressement ou de participation, vous faites directement participer vos salariés aux résultats et aux performances de l'entreprise !

“La cohésion sociale dans mon entreprise a été renforcée depuis que j'ai mis en place un dispositif d'épargne salariale il y a 4 ans. Les salariés sont plus impliqués dans les performances de la société.
Jean-Claude, dirigeant d'une PME depuis 15 ans”



Pour épargner dans un cadre fiscal attractif

Un dispositif "gagnant-gagnant" qui profite aussi bien aux chefs d'entreprise qu'aux salariés !
Exemple avec une mise en pratique pour une prime de 1 000€ :

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Zéro charge sur vos versements !
Pas de cotisations ni de taxes sur salaire.
La contribution de l'entreprise est également déduite de l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés.

	Prime sur salaire	Abondement
Montant brut distribué	1 000 €	1 000 €
Cotisations patronales (45%)	450 €	Exonéré
Coût pour l'employeur	1 450 €	1 000 €

Soit une économie de charges de 450€ pour l'entreprise

(1) Voir mentions légales des simulations au dos du document

AVANTAGES POUR L'ÉPARGNANT

Les sommes placées sur un dispositif (PEE ou PERECO) sont **exonérées d'impôt sur le revenu**⁽¹⁾.

	Prime sur salaire	Abondement
Montant brut perçu	1 000 €	1 000€
Cotisations salariales (15%)	150 €	Exonéré
Impôt sur le revenu (11%)	77 €	Exonéré
CSG/CRDS	97 €	97€
Total net perçu par le salarié	676 €	903 €

Soit un gain de 227€ pour le salarié

BON PLAN

Un achat de résidence principale, un divorce ? Des cas de déblocages anticipés prévus par la loi permettent de récupérer son épargne. Consultez le site arkea-is.com/epargnesalariale pour en savoir plus !

POURQUOI CHOISIR EPARIALIS ?

Pour bénéficier de toute l'expertise de gestion d'Arkéa Investment Services



Pour choisir une offre 100% adaptée aux TPE/PME

UNE OFFRE PENSÉE ET CONÇUE POUR LES TPE/PME

Votre entreprise compte entre 1 et 50 salariés ? **Vous avez donc des objectifs et des enjeux particuliers en tant que TPE ou PME.**

C'est pourquoi Federal Finance a conçu l'offre Eparialis, en prenant en compte vos attentes et toutes vos exigences.

FLEXIBILITÉ DANS LES VERSEMENTS

En tant que chef d'entreprise, vous avez la main sur les versements que vous effectuez.

Vous pouvez opter pour une totale flexibilité de vos versements, en particulier de l'abondement dont **vous pouvez modifier chaque année le plafond et le taux.**

Vous avez également la possibilité de mettre en place un **accord d'intéressement** en définissant avec vos salariés les critères qui conditionnent le versement d'une prime collective.

PROXIMITÉ ET ACCOMPAGNEMENT

Banque coopérative territoriale par vocation, le CRÉDIT MUTUEL ARKÉA s'engage auprès des entreprises régionales et de leurs dirigeants en leur apportant, dans la durée, un accompagnement nécessaire à la réalisation de leurs projets de développement.

Pour être accompagné à chaque instant

Un service client à votre écoute
ENTREPRISE : 09.69.36.8796
ÉPARGNANT : 09.69.32.00.32

Un site Internet complet
ARKEA-IS.COM/
EPARGNESALARIALE

Une appli mobile moderne et pratique
L'APPLI "MON ÉPARGNE SALARIALE" FEDERAL FINANCE

Des vidéos pédagogiques sur l'épargne salariale
LA CHAÎNE YOU TUBE FEDERAL FINANCE

Pour profiter d'un tarif attractif et transparent

	1 plan (PEE OU PER Collectif)		2 plans (PEE ou PER Collectif)	
	Forfait entreprise	Forfait participant ⁽²⁾	Forfait entreprise	Forfait participant ⁽²⁾
De 1 à 5 salariés	Gratuit	30 €	Gratuit	50 €
De 6 à 10 salariés	Gratuit	20 €	Gratuit	30 €
De 11 à 15 salariés	80 €	15 €	100 €	15 €
De 16 à 20 salariés	80 €	13 €	100 €	13 €
De 21 à 49 salariés	80 €	10 €	100 €	10 €
Frais de mise en place d'un PEE et/ou d'un PERECO : OFFERTS				
Frais de traitement du calcul de l'abondement : OFFERTS				
Arbitrage (en cas de modification des supports financiers) : OFFERTS & ILLIMITÉ				
Droit d'entrée par fonds (à la charge de l'épargnant) : 1% du montant investi pour le PEE et le PERECO				
(2) Seuls les salariés épargnants sont pris en compte pour la facturation				

EN CONFIAINT VOTRE ÉPARGNE SALARIALE À FEDERAL FINANCE :

1

▶ Vous bénéficiez d'**avantages fiscaux** pour vous, votre entreprise et vos salariés

2

▶ Vous optez pour des solutions qui **s'adaptent à 100% aux TPE /PME**

3

▶ Vous constituez une **épargne personnelle** avec des avantages fiscaux et confiez votre épargne à un expert de la gestion financière

ENVIE D'EN PROFITER ?

**CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER BANCAIRE
PROFESSIONNEL HABITUEL !**



Le teneur de compte est FEDERAL FINANCE, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Adresse postale : BP 97 - 29802 BREST CEDEX 9. Siren 318 502 747 RCS Brest - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS, n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR 53 318 502 747. La société de gestion est FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 €. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004. TVA : FR 87 378 135 610. // ⁽¹⁾ Simulations purement indicatives pour l'année 2022 et susceptibles d'évolution, ne pouvant refléter chaque situation particulière. L'abondement ne peut se substituer à aucun des éléments de rémunération au sens de l'article L. 241-1 du Code de la Sécurité Sociale. // Lexique du tableau et référence choisies pour les simulations :

_Simulation pour une entreprise de moins de 50 salariés

_Forfait social : supprimé depuis le 1er janvier 2020 pour les entreprises de moins de 50 salariés pour l'abondement

_CSG/CRDS : charge réglée par l'entreprise pour le TNS, charge précomptée et versée par l'entreprise pour les salariés

_Impôt sur le revenu : taux d'imposition de 11% après abattement de 10% choisi comme hypothèse

_Les informations relatives à la commercialisation des fonds sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr.

_Le salarié est exonéré de cotisations salariales (environ 15%) soit 150€, ainsi que d'impôt sur le revenu (11% après abattement de 10%) soit environ 77€. Il est toujours soumis à la CSG/CRDS à 9,7% (dont 6,8% déductibles)

_L'entreprise est exonérée de cotisations patronales et de forfait social (dans l'hypothèse où celle-ci compte moins de 50 salariés).

Les informations figurant dans ce document sont délivrées sous les conditions et dans les limites de la réglementation en vigueur au 01/01/2024, susceptibles d'évolutions. Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat et de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les futurs investisseurs doivent entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer eux-mêmes et/ou avec le concours de leurs conseillers l'adéquation de leur investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui leur sont applicables ainsi que leur sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Les fonds présentés ne comportent aucune garantie ni protection et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Les performances passées ne présagent pas de performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps. Préalablement à toute décision d'investissement dans les instruments financiers présentés, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente des prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.arka-is.com.